

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 21 octobre 2024 à 19 h 00**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Josée Beaudoin  
Bertrand Bilodeau  
Nathalie Laporte  
Samuel Côté  
Sébastien Bélair  
Jean-Noël Leduc  
Jean-François Rompré  
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la mairesse Nathalie Pelletier.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, la directrice générale adjointe, Me Sylviane Lavigne et la greffière, Me Marie-Pierre Gauthier.

### ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉSENTATION DE LA VISION DE DÉVELOPPEMENT 2024-2034 D'HYDRO-MAGOG
4. FINANCES
  - 4.1) Adoption du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.
5. AFFAIRES NOUVELLES
6. QUESTIONS DES CITOYENS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur NousTV et Câble Axion.

Elle est également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube et sur la page Facebook de la Ville de Magog. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville le lendemain de la séance. L'adresse de la Ville de Magog est le [www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal](http://www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal).

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

---

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

### 1. 420-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Jean-Noël Leduc

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

### 3. PRÉSENTATION DE LA VISION DE DÉVELOPPEMENT 2024-2034 D'HYDRO-MAGOG

Me Jean-François D'Amour, directeur général assisté de M. Gaëtan Daigneault, directeur adjoint Hydro-Magog (opérations) et de Mme Manon Courchesne, trésorière et directrice de la trésorerie et des finances, présentent la vision de développement 2024-2034 d'Hydro-Magog.

Les investissements seront entérinés lors de l'adoption du PTI 2025-2026-2027 qui sera également adopté à cette même séance, le lundi 21 octobre 2024.

La mairesse invite les citoyens à poser leurs questions à l'égard de la vision de développement 2024-2034 d'Hydro-Magog.

Les intervenants sont :

- M. Pierre Charrette :
  - Énergie réservée pour les chaînes de blocs;
  - Capacité de production et densification du territoire;
  - Compteurs intelligents.
- M. Robert Ranger :
  - Capacité des batteries.
- M. Pierre Boucher :
  - Capacité de recharge des batteries;
  - Source d'énergie favorisée entre le solaire et l'hydrogène;
  - Énergie éolienne.
- M. Alain Albert :
  - Charges expliquant la différence entre les revenus et les bénéfiques.
- M. Vincent Ledoux :
  - Accompagnement dans les projets électriques;
  - Emplacement d'un parc solaire.
- Mme Lise Messier :
  - Compteurs intelligents : coûts et bénéfiques.

### 4. FINANCES

#### 4.1. 421-2024 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

M. Samuel Côté, conseiller, présente le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

IL EST proposé par le conseiller Jean-François Rompré

Que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025-2026-2027 ainsi que le mode de financement des projets de l'année 2025, tel que détaillé à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptés.

<i>Année</i>	<i>Montant</i>
2025	23 355 800 \$
2026	30 766 450 \$
2027	19 332 300 \$
TOTAL	73 454 550 \$

Que les documents explicatifs de ces prévisions budgétaires soient publiés sur le site Internet de la Ville et dans une prochaine édition du journal « Le Reflet du Lac », et ce, au lieu d'une distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 5. AFFAIRES NOUVELLES

La présente séance portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations, aucun point ne peut être ajouté à l'ordre du jour.

### 6. QUESTIONS DES CITOYENS

#### Questions d'intérêt particulier ne pouvant porter que sur le plan triennal d'immobilisations

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à le faire en direct, par téléphone ou par le biais de la page Facebook de la Ville, lors de la télédiffusion ou la webdiffusion de la séance.

#### Questions des personnes présentes, transmises via Facebook ou par téléphone :

Les intervenants sont :

- M. Pierre Charrette :
  - Dettes et bénéfices d'Hydro-Magog dans la Politique de gestion de la dette.
- M. Robert Ranger :
  - Contrôle des moules zébrées.

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

- M. Alain Albert :
  - Comparaison entre le budget prévu pour les projets et la dépense réelle;
  - Réfection du boulevard Poirier;
  - Agrandissement d'un bâtiment à la plage des Cantons;
  - Analyse des besoins pour le parc de planches à roulettes.
  
- M. Vincent Ledoux :
  - Parc de planches à roulettes;
  - Plantation de conifères sur le territoire.
  
- M. Pierre Boucher :
  - Comparatif des dépenses prévues aux PTI 2024-2026 et 2025-2027;
  - Rapport concernant la potabilité de l'eau;
  - Évolution de la dette.
  
- M. Gilles Bédard :
  - Budget et période de décontamination des bassins d'eaux usées à Omerville.

### 7. 422-2024 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 20 h 39.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Mairesse

---

Greffière